



**COMMUNE DE SAINT CAST LE GUILDO**

**AVIS AU PUBLIC**

**Demande d'occupation du domaine public**

**Article L 2122-1-4 du CG3P**

Date de parution : 21 Mars 2022

Lieu d'implantation : Parking de la plage de la Mare

Activité : LOCATION DE KAYAKS ET ENCADREMENT DE GROUPE DE KAYAKS EN MER

Le public est informé par ce présent avis en date du 21 Mars 2022 qu'une demande d'occuper le domaine public communal a été déposée en Mairie de Saint-Cast-Le-Guildo le 2 Février 2022, par Monsieur Valentin LECHEVESTRIER – Auto-entrepreneur « Emeraude Kayak » - 2, Allée du Luxembourg – 35830 BETTON.

Durée de l'occupation : Juillet et Aout 2022

Superficie occupée estimée : 25 m2

Cette occupation est soumise à redevance dont le montant est fixé par le Maire en application des délégations confiées par le Conseil municipal.

Toute personne intéressée pour solliciter une autorisation d'occuper le domaine public sur le Parking de la plage de la Mare est invitée avant le 22 Avril 2022 à 16h30 à transmettre son dossier complet de demande comprenant une note descriptive à l'attention de Madame le Maire.

Mairie de St Cast le Guildo

1, place de l'hôtel de Ville

22380 Saint - Cast le Guildo

T : 02 96 41 80 18

M : [mairie@saintcastleguildo.fr](mailto:mairie@saintcastleguildo.fr)